**En savoir plus sur Le label Terre de jeux et le programme « volontaires »**

* Le **label Terre de Jeux** est décerné par Paris 2024 aux collectivités territoriales qui le souhaitent et à l’ensemble du mouvement sportif. La fédération a candidaté pour obtenir ce label et l’a obtenu. Il est donc automatiquement attribué à l’ensemble du réseau : comités départementaux et régionaux et les clubs qui peuvent s’en prévaloir et le valoriser. Les avantages sont :

• être inscrit de facto dans le mouvement d’adhésion à PARIS 2024,

• pouvoir prétendre à la labellisation et le faire savoir,

• s’associer aux sollicitations des CROS/CDOS ou autres territoires labellisés qui vont arriver dans les comités.

* Le **programme « volontaires »** est un programme initié par Paris 2024 auquel la fédération a postulé. L’organisation des Jeux a besoin de 30 000 bénévoles sur l’hexagone et l’outremer.   
    
  Une proposition a été faite aux fédérations qui le souhaitent de pouvoir présenter des candidats pour qu’ils puissent dans un second temps postuler en avant-première par rapport au grand public aux différentes missions qui seront proposées sur l’ensemble du Territoire.   
    
  Un quota de 70 places de candidats a été fixé à fin septembre. Sur la base d’une Charte éditée par Paris 2024, les candidats ont été sélectionnés dans le réseau.